

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME



4.3. REGLEMENT GRAPHIQUE – PLAN ZOOM


Révision du PLU arrêtée le :

Echelle de la carte : 1/3000'

Révision du PLU approuvée le :

Alpicité
Urbanisme, Paysage
environnement

SARL Alpicité - avenue de la Chapelle,
1, résidence du Crosier des Chemins
05002 Embrayon
Tel : 04.92.46.51.80
Mail : contact@alpicite.fr



Légende

- Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Prescriptions surfaciques**
 - Emplacement réservé (ER)
 - Protection patrimoine villageois
 - Protection patrimoine militaire
 - Protection patrimoine minier
 - Protection jardins
 - Protection captage (hors SUP)
 - Protection des zones humides
 - Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG)
 - Servitude de Mixité Sociale (SMS)
 - Périmètre de dérogation Loi Barnier
 - Périmètre Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) "sectorielles"
- Informations complémentaires**
 - Secteurs affectés par la bruit (arrêté préfectoral)
 - Périmètre d'application de la Loi Barnier
 - Périmètre de protection autour des lacs (Loi Montagne)
 - Espaces de mobilité de la GEMAPI
- Informations cadastrales**
 - Bâtiment existant cadastré (PCI vecteur 2021)
 - Bâtiment existant non cadastré
 - Parcelle cadastrale (PCI vecteur 2021)

N.B. Une OAP "thématique" est applicable à l'ensemble du territoire. Se référer à la pièce n°3 du PLU.